

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 92 (2001)

Heft: 20

Artikel: Politique énergétique : principaux thèmes, avenir et perspectives

Autor: Rognon, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-855761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique énergétique: principaux thèmes, avenir et perspectives

Assemblée générale AES/VSE du 13 septembre 2001

Il m'importe, dans la première partie de mon exposé, de mettre d'abord en évidence les principaux thèmes de politique énergétique, thèmes qui ont concerné notre association au cours de l'année passée. Dans la deuxième partie, je jetterai un coup d'œil rétrospectif sur mon mandat présidentiel, qui s'achève aujourd'hui. Je présenterai aussi, et en particulier, quelques réflexions sur l'avenir et les perspectives de notre association.

■ Jacques Rognon, président de l'AES

Rétrospective des événements de politique énergétique

Pour l'économie électrique, les événements de politique énergétique peuvent sans conteste être qualifiés de période extrêmement mouvementée, mais en même temps très intéressante. Des discussions franches et animées ont eu lieu au sein de la branche et à l'extérieur, notamment au sujet de la libéralisation prochaine du marché de l'électricité. Elles ont porté sur la loi sur le marché de l'électricité (LME) ainsi que sur la teneur et la mise en pratique de l'ordonnance correspondante (OME). La votation populaire se rapportant aux projets énergétiques fédéraux du 24 septembre 2000 et celles cantonales relatives à la transformation des entreprises électriques EEF à Fribourg et EKZ à Zurich en sociétés anonymes ont posé des jalons importants. Le message du Conseil fédéral du 28 février 2001 concernant les initiatives populaires «Moratoire Plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire» et «Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires» et celui concernant la révision de la loi sur l'énergie nucléaire ont été l'un des autres principaux points d'intérêt. L'initiative

populaire «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!», qui sera présentée au peuple le 2 décembre prochain, n'a quant à elle guère soulevé de vagues; cette initiative est du reste rejetée par le Conseil fédéral, les deux Chambres, l'économie, la branche électrique et autres milieux économiques. Les actuels sondages d'opinion ne lui laissent, eux non plus, guère de chance.

Le déroulement chronologique des événements de politique énergétique peut être résumé comme suit:

Projets énergétiques

Le 24 septembre 2000, le peuple et les cantons ont rejeté nettement les trois projets énergétiques qui visaient le prélèvement d'un impôt sur les agents énergétiques non renouvelables: énergie nucléaire, pétrole, gaz naturel et charbon. Cet impôt aurait permis d'encourager les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'initiative solaire a été rejetée à 68,2%, la taxe d'encouragement à 53,4% et la norme fondamentale à 55,5%. En refusant ces propositions, le souverain s'est prononcé pour une politique énergétique globale avec pour piliers la compétitivité de l'économie suisse, une vision internationale ainsi qu'un équilibre des postulats de durabilité économique, écologique et sociale. Le résultat des votations montre clairement que le souverain ne veut pas de nouvelles taxes sur l'énergie. Par contre, il continue à avoir confiance dans la production d'électricité suisse – une production traditionnelle, sûre et respectueuse



Die Bevölkerung scheint den Fragen der Liberalisierung, insbesondere aber auch der Privatisierung von öffentlichen Unternehmen in der Elektrizitätswirtschaft ambivalent gegenüber zu stehen (drei Eidgenossen im Bundeshaus).

La population semble avoir une attitude ambivalente vis-à-vis des questions de la libéralisation, mais aussi et en particulier, vis-à-vis de la privatisation d'entreprises électriques de droit public.

de l'environnement dont 60% proviennent de la force hydraulique et 40% de l'énergie nucléaire. Un «cocktail» qui a fait ses preuves. Il existe en effet – même sans les taxes supplémentaires d'encouragement et environnementale rejetées par le peuple – une base légale suffisante pour une future politique énergétique durable, fiable et sûre. Il convient de relever ici l'article constitutionnel sur l'énergie (art. 89 CF) qui spécifie un approvisionnement en énergie diversifié, sûr, économique et compatible avec l'environnement, une consommation d'électricité économe et rationnelle ainsi que le développement d'énergies indigènes et renouvelables. Il ne faut pas non plus oublier la loi sur l'énergie (LENu) basée sur cet article ainsi que la loi sur le CO₂ qui, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000, opte pour le principe des mesures volontaires devant être prises par l'économie et qui, si ce n'est le cas, prévoit l'introduction de taxes sur les émissions de CO₂. Ces prescriptions légales seront appuyées par le programme fédéral SuisseEnergie du 30 janvier 2001 (programme subséquent d'Énergie 2000) dont les objectifs principaux sont d'apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs suisses relatifs au climat et à la réduction des émissions de CO₂.

Loi sur le marché de l'électricité

Après de longs débats ardues tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats, les deux Chambres ont, le 15 décembre 2000, approuvé à une très forte majorité la LME. Divers syndicats parmi lesquels le SSP (Syndicat suisse des services publics), le FTMH (Syndicat de l'industrie, de la construction et des services) ainsi que d'autres groupements ont lancé dans les délais le référendum contre la LME. Le référendum a abouti le 9 avril 2001, avec près de 66 000 signatures valables. La LME ne devrait pas être mise en votation avant juin 2002. En effet, le Conseil fédéral ne lancera la consultation relative au texte d'ordonnance (OME) que vers la fin septembre 2001. Dans la perspective de la prochaine votation populaire, la teneur de l'ordonnance est d'une importance déterminante pour la formation de l'opinion au sein de la branche, de même que pour l'économie tout entière. Malgré les nombreuses prescriptions d'ordre écologique et social, la LME tient assez bien compte de la sécurité et de la qualité d'approvisionnement demandées. Le contenu de l'ordonnance doit absolument permettre d'obtenir un consensus raisonnable entre les milieux politiques et économiques, consensus basé sur le principe de subsidiarité et de coopération (art. 3 de la LME).

Loi sur l'énergie nucléaire

Le 28 février 2001, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire, qui ne prévoit pas de durée d'exploitation maximale pour les centrales nucléaires. Le Conseil fédéral, mais également l'économie électrique sont nettement opposés aux deux initiatives populaires intitulées «Moratoire Plus» et «Sortir du nucléaire». Ces initiatives veulent imposer l'arrêt anticipé des centrales nucléaires existantes, ce qui entraînerait une perte de capitaux aux conséquences énormes et remettrait également en question les objectifs de réduction de CO₂. Dans l'optique des prochains débats parlementaires sur la loi sur l'énergie nucléaire, les exploitants de centrales nucléaires formulent les revendications fondamentales suivantes:

- l'interdiction du retraitement ancrée dans la loi doit être supprimée;
- la compétence accordée aux cantons de pouvoir bloquer par un triple veto les dépôts géologiques souterrains profonds, respectivement les dépôts définitifs pour déchets radioactifs est inacceptable; elle est en contradiction avec l'obligation d'éliminer les déchets exigée par la Confédération;

Persönliche Betrachtungen in Kürze

(s. Text in Französisch)

- Das Produkt, das wir verteidigen: Elektrizität
- Die politischen Erfahrungen
- Die Entwicklung unseres Verbandes

1. «Die Zeitspanne bis zum Jahr 2030 zeichnet sich durch das Ausmass der Unsicherheiten im Bereich der Elektrizität aus. Die Antwort darauf ist die Anwendung einer Übergangsstrategie, um den grösstmöglichen Handlungsspielraum zu wahren und um den Weg freizuhalten für noch nicht vorhersehbare Entwicklungen.»
2. «Es ist wichtig, die substanziellen Potenziale der neuen erneuerbaren Energien systematisch zu nutzen. Langfristig (2030) sollten sie 10% der Stromversorgung sicherstellen.»
3. «Der Betrieb der bestehenden Kernkraftwerke muss erhalten werden, solange ihre Sicherheit gewährleistet ist. Langfristig ist es angemessen, Möglichkeiten für neue nukleare Technologien mit weiterentwickelten passiven und inhärenten Sicherheitssystemen offen zu halten.»

- Das Thema Energie allgemein und die Elektrizität im Speziellen führen zu gesetzgeberischen Aktivitäten (Gesetze und Verordnungen), die in einem Milizparlament zunehmend schwieriger zu behandeln sind. Die Ursache dafür ist nicht unbedingt die erforderliche Kompetenz, sondern vielmehr der Mangel an Analysemitteln, die den Parlamentariern zur Verfügung stehen.
- Energiethemen sind im Grunde genommen meist langfristiger Art, so dass sie den Rhythmus der Legislaturen bei weitem überdauern. Zudem überwiegt das Verteidigen sektorieller oder lokaler Interessen, was zu spektakulären Umschwenkungen der Standpunkte führen kann.
- Die zersplitterte Organisation der Branche (1000 Unternehmen) und die Struktur der Aktionäre (Kantone, Gemeinden) komplizieren und verlangsamen ernsthaft den Vollzug von Entscheidungen.
- Die relativ bescheidene Bedeutung der Stromrechnung und die grosse Zuverlässigkeit der Versorgung haben den Strom nicht auf die Liste der primären Sorgen der Bürgerinnen und Bürger gebracht.
- Das Dossier der Elektrizitätsmarktöffnung hat jedoch diese Situation etwas verändert.
- Die Branche ist geteilter Meinung zu dieser Sache.
- Die Politik nimmt eine zunehmend bedeutende Stellung ein.
- Die Finanzierung ist schwieriger.
- Die Mitglieder sind weniger verfügbar.

Heute muss der VSE-Direktor seine Bemühungen in der Betriebsführung verstärken, um neue Mandate zu gewinnen.

- In Ländern mit intensiver Konkurrenz sind Verbände wie der VSE notwendig und lebendig.
- Die Verteidigung eines solch lebenswichtigen Produkts wie die Elektrizität ist von höchster Bedeutung für die wirtschaftliche Entwicklung unseres Landes. Der VSE muss die Rolle eines Katalysators und Koordinators im Bereich der Information spielen.
- Die politische Rolle unseres Verbandes hat sich verändert. Bei Themen bezüglich Produktion und Transport muss er klare und objektive Botschaften vermitteln, die den Gewählten erlauben, gute Entscheide zu fällen. Was die Öffnung der Elektrizitätsmärkte betrifft, muss der Verband der manchmal desorientierten politischen Welt die berechtigten Abweichungen der verschiedenen Akteure erklären und klar die Tatsachen aufzeigen. Eine schöne, aber auch schwierige Mission.

- la responsabilité solidaire entre exploitants de centrales nucléaires prévue par la loi doit être supprimée. Une telle responsabilité dans le cadre d'une branche représente une discrimination vis-à-vis d'autres secteurs de l'économie;
- l'obligation de dédommagement existant jusqu'à présent en cas de retrait de l'autorisation d'exploitation par la Confédération – et ceci, pour des raisons indépendantes de la volonté du détenteur de l'autorisation – doit également faire partie de la nouvelle loi;
- l'option permettant des solutions internationales pour l'élimination des déchets radioactifs doit être maintenue.

Conclusion:

L'option «énergie nucléaire» doit rester un élément important de l'approvisionnement de la Suisse en électricité.

Contre un impôt sur l'énergie

Le 22 juin 2001, le Parlement a rejeté l'initiative populaire «pour garantir l'AVS: taxer l'énergie et non le travail». L'économie électrique de même que l'économie tout entière rejettent, elles aussi, fermement l'initiative qui met sérieusement en danger la force hydraulique. Il s'agit là d'une tentative inadéquate de financement de l'AVS et d'une expérience fiscale dangereuse. Le peuple s'est du reste prononcé le 24 septembre 2000 de manière claire et nette contre un impôt sur l'énergie.

Attitude ambivalente

Le 10 juin 2001, les citoyens du canton de Fribourg ont accepté à une forte majorité la transformation des Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) en une société anonyme de droit privé. Dans le canton de Zurich par contre, la même proposition concernant les Elektrizitätswerke des Kantons Zürich a été rejetée de peu. La population semble avoir une attitude ambivalente vis-à-vis des questions de la libéralisation, mais aussi, et en particulier, vis-à-vis de la privatisation d'entreprises électriques de droit public. L'élargissement de la liberté d'action et l'ajustement correspondant des structures sont nécessaires aux entreprises électriques afin de leur donner les possibilités de réussir, d'améliorer l'efficacité et d'augmenter la productivité. Ceci rendra possible les diminutions nécessaires des coûts de production, même si l'évolution effective des prix dépendra à l'avenir du marché (offre et demande). La situation de concurrence offrira en outre une meilleure transparence au client

qui pourra ainsi profiter de la possibilité de choisir l'offre la plus avantageuse grâce à un meilleur aperçu du marché. De plus, la forme juridique qu'est la société anonyme offre aux clients la possibilité de participer au capital d'une entreprise (c'est ce qu'on appelle fidéliser le client). L'introduction de la concurrence – conséquence de la libéralisation – dans le marché de l'électricité, mais aussi la privatisation d'entreprises étatiques consolident le site de production qu'est la Suisse dans l'environnement concurrentiel européen et rend ainsi le «cocktail électrique» suisse, déjà optimal du point de vue écologique, encore plus intéressant.

Réflexions personnelles

Pendant les 12 ans d'activité au sein de l'AES, dont quatre en tant que président, j'ai eu l'occasion d'accumuler une somme d'expériences qui m'ont permis de faire quelques constatations que j'aimerais partager avec vous. Elles sont de nature très différente et j'ai essayé de les cataloguer dans les trois domaines suivants:

- Le produit que nous défendons: l'électricité
- Les expériences politiques
- L'évolution de notre association

L'électricité

L'électricité, produit indispensable pour une économie saine, a atteint ses lettres de noblesse. Ses qualités, son importance, la fiabilité de sa mise à disposition ne sont pas contestées. Des progrès importants ont été réalisés dans l'efficacité de ses différentes utilisations. Quant aux modes de production, ils n'ont guère évolué pendant ces douze ans puisque l'approvisionnement en Suisse repose toujours sur les deux piliers que sont l'hydraulique et le nucléaire. L'AES a été fortement engagée pour défendre leur utilisation ou leur rentabilité (votation sur l'abandon ou le moratoire nucléaire en 1990 et votation sur les redevances hydrauliques).

L'AES a également été active pour soutenir et sensibiliser les gens à l'utilisation des énergies renouvelables en devenir, telles le solaire et l'éolien. Leurs possibilités de développement en Suisse ont fait l'objet d'une vaste étude réalisée en 1996/97, sous le patronat du conseiller fédéral M. Leuenberger. L'AES a joué un rôle central pour que les participants traitent les problèmes essentiels avec le maximum d'objectivité. Je vous encourage à relire les conclusions de cette étude qui sont toujours

d'actualité. Toutefois, j'aimerais citer trois conclusions importantes:

1. «La période qui s'étend jusque vers 2030 se distingue par l'ampleur des incertitudes dans le domaine de l'électricité. Il faut y répondre en adoptant une *stratégie de transition*, de nature à préserver la plus grande liberté d'action possible et à laisser la voie ouverte à des développements encore imprévisibles.»
2. «Il importe d'exploiter systématiquement les potentialités substantielles des *nouvelles énergies renouvelables*. A terme (2030), elles devraient assurer 10% de l'approvisionnement en électricité.»
3. «L'exploitation des *centrales nucléaires* existantes doit se poursuivre tant que leur sécurité sera assurée. Pour le long terme, il convient de réserver la possibilité de recourir à de nouvelles techniques nucléaires, offrant des caractéristiques poussées de sécurité passive et inhérente.»

Quant au transport de l'électricité, il a ses problèmes spécifiques: l'implantation de lignes et l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Ce deuxième thème risque d'occuper notre association dans les années à venir.

L'expérience politique

En acceptant la vice-présidence de l'AES, il y a huit ans, et la présidence, il y a quatre ans, je ne pensais sincèrement pas que je fréquenterais autant le monde politique fascinant, mais parfois déroutant pour un ingénieur, surtout s'il est sensible au mode de pensée cartésien. Que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou local, les rencontres furent en majorité intéressantes. Avant d'émettre modestement quelques constatations, j'aimerais rappeler un événement particulier:

Lors de la première rencontre d'une délégation de l'AES avec le conseiller fédéral M. Leuenberger, un des participants a cru bon de formuler quelques revendications sur un ton qui n'est pas coutumier dans ce milieu. Ceci a déclenché une réaction inattendue et violente de M. Leuenberger qui est restée dans toutes les mémoires. Grâce à une intervention diplomatique et apaisante du président Kurt Küffer, nous avons pu poursuivre l'entretien.

Venons-en aux constatations, qui bien sûr sont de nature personnelle.

- Le thème de l'énergie en général, et celui de l'électricité en particulier, entraîne des activités législatives (lois et

ordonnances) qui sont de plus en plus difficiles à traiter dans un parlement de milice. Ceci n'est pas dû nécessairement à la compétence requise, mais plutôt au manque de moyens d'analyse mis à disposition des parlementaires.

- Les thèmes énergétiques sont essentiellement de nature «long terme» qui dépassent de loin le rythme des législatures. De plus, la défense des intérêts sectoriels et locaux prédomine, ce qui peut déboucher sur des revirements spectaculaires de prises de position.
- L'organisation très fragmentée de la branche (1000 compagnies) et la nature de l'actionariat (cantons, communes) compliquent et ralentissent très sérieusement la prise de décisions.
- L'importance relativement modeste de la facture d'électricité et la grande fiabilité d'approvisionnement n'ont pas placé l'électricité au centre des préoccupations des citoyennes et citoyens.
- Le dossier de l'ouverture des marchés de l'électricité a quelque peu modifié cette situation.
- La complexité des dossiers du domaine, le changement assez fréquent des partenaires nécessitent un effort d'information continu. L'AES a un rôle central à jouer. L'organisation par l'AES assez récente des «lunchs parlementaires» va dans la bonne direction.

L'évolution de notre association

En tant que membre du comité, puis du bureau, j'ai côtoyé trois présidents et deux directeurs. Tout d'abord, quelques mots sur les présidents.

Jean-Jacques Martin, très convaincu du rôle de l'UCS et de l'Unipede, a souvent dû arbitrer les prises de position tranchées des deux ténors des Überlandwerke. Sous sa présidence, l'AES a soutenu l'article énergétique et combattu les deux initiatives antinucléaires.

Alex Niederberger, connu pour ses discours parfois enflammés, a voulu améliorer la représentativité des petites et moyennes entreprises au sein de l'UCS. Il a fortement contribué à la création du *Comité élargi*. Sous sa présidence, le programme «Energie 2000» s'est mis en place. Il a aussi eu la délicate mission de présider les débats concernant l'utilisation de la force hydraulique et l'augmentation des redevances hydrauliques.

Puis comme vice-président j'ai collaboré avec plaisir avec Kurt Küffer, la

grande force tranquille. Sensible à l'efficacité d'une institution, Kurt s'est beaucoup investi dans la création des domaines d'activité de l'association. Il a participé très activement aux discussions du groupe Cattin, premier étage de la fusée «Ouverture des marchés de l'électricité». Il a également été le chef d'orchestre de la fête célébrant les 100 ans de l'AES.

Venons-en aux directeurs, Max Breu et Tony Bucher. Max a dirigé l'UCS à une période où régnait une assez grande unité de la branche. Les membres étaient disponibles et le financement de l'institution était confortable. Il a intensifié les contacts politiques et les rencontres avec nos collègues du gaz et du pétrole.

Pour Tony, l'ouverture des marchés de l'électricité a profondément changé le décor:

- La branche est divisée sur ce sujet
- La politique prend une importance majeure
- Le financement est plus difficile
- Les membres sont moins disponibles

Aujourd'hui le directeur de l'AES doit intensifier ses efforts de gestion et d'acquisition de mandats.

Venons-en à ma période de présidence qui fut certes assez difficile mais passionnante. Les périodes de mutation sont toujours intéressantes, car elles créent des situations qui nécessitent une intensification de la réflexion, de la négociation et souvent de la médiation.

Dans le domaine de l'organisation, la composition du premier comité de 30 personnes et le déroulement de l'assemblée générale extraordinaire d'Aarau me resteront encore longtemps en mémoire.

Sur le plan de la négociation, j'ai eu beaucoup d'intérêt et de plaisir à conduire les discussions passionnées relatives à l'élaboration du «Compromis de la branche», en vue de l'ouverture du marché de l'électricité.

Cet accord, aussi fragile que les «Accords de Dayton» pour la Yougoslavie, a malheureusement été pollué par les palabres parlementaires engendrées par les taxes énergétiques.

Quant à mes expériences politiques, je me concentrerai sur celles vécues au niveau fédéral. Les «hearings» devant les commissions spécialisées du Conseil national et du Conseil des Etats ont tou-

jours été enrichissants et passionnants. J'ai été impressionné par certains parlementaires qui ont une faculté d'assimiler des théories aussi complexes que l'ouverture des marchés et le nucléaire. Par contre, j'ai été déçu par l'attitude d'autres parlementaires qui restent figés sur leurs positions doctrinaires ou qui surfent plus ou moins habilement sur les vagues de l'opportunisme. Comme le dit l'adage connu, «il faut de tout pour faire un monde». Enfin, dans ce monde politique, on cause beaucoup et l'on agit peu. Il est utile de se rappeler ce proverbe chinois: «Le bavardage est l'écume de l'eau, l'action est une goutte d'or.»

Avant de passer aux remerciements, j'aimerais vous faire partager quelques réflexions personnelles sur l'avenir de notre association:

- Dans les pays où règne une concurrence intense, les associations telles que l'AES sont nécessaires et vivantes.
- La défense d'un produit aussi vital que l'électricité est primordiale pour le développement économique de notre pays. L'AES doit jouer un rôle de catalyseur et de coordination dans le domaine de l'information.
- Le rôle politique de notre association s'est modifié. Pour les sujets relatifs à la production et au transport, elle doit diffuser des messages clairs et objectifs qui permettent aux élus de prendre les bonnes décisions. Quant à l'ouverture des marchés de l'électricité, elle doit expliquer au monde politique parfois déboussolé les divergences légitimes des différents acteurs et montrer clairement les enjeux. Belle et difficile mission.

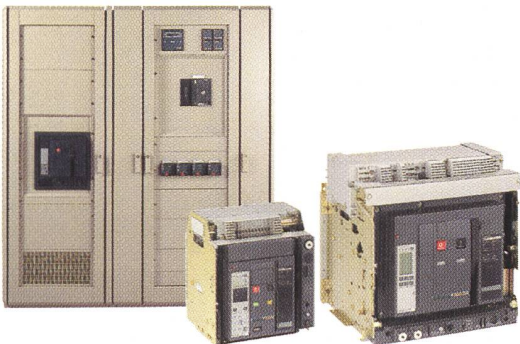
Avant de passer le témoin à mon successeur, j'aimerais remercier ceux qui m'ont élu et accordé leur confiance, mes collègues du comité qui m'ont épaulé dans la conduite de ce navire qui a parfois navigué dans des eaux agitées. Ma reconnaissance va naturellement aux équipes du siège de Zurich et des antennes romande et tessinoise qui doivent travailler dans un environnement toujours plus difficile. Un merci spécial à notre directeur Tony Bucher à qui je souhaite courage, ténacité et succès.

Monsieur le nouveau président, je laisse en vos bonnes mains une association qui a un rôle important à jouer dans ce monde en mutation et je vous souhaite les mêmes satisfactions que j'ai éprouvées.

Merci à tous et bon vent à l'AES!



Kein anderes Angebot stellt ihn in den Schatten



Der neue Leistungsschalter Masterpact setzt wieder einmal neue Massstäbe! Mit dem neuen Masterpact NT ist alles viel kleiner. Dank der Anschlusssteilung von 70 mm pro Pol lässt sich ein dreipoliger, ausfahrbarer Schalter in einem 400x400 mm Prisma P-Schrank einbauen.

Das Modell NW verbessert alle Lösungen, die für den Erfolg des Masterpact gesorgt haben:
Dieselben Abmessungen bis 4000 A, keine Sicherheitsabstände um den Schalter herum, nur 3 Anschlussebenen, mehrere Anschlussrichtungen, reduzierte

Abmessungen von 4000 bis 6300 A. Die neue Masterpact-Reihe ist mit dem Auslösesystem Micrologic der neuen Generation ausgerüstet.

*Masterpact:
kein anderes Angebot stellt ihn in den Schatten!*

**Schneider Electric
(Schweiz) AG**
3063 Ittigen
Schermenwaldstrasse 11
Tel. 031 917 33 33
Fax 031 917 33 66

www.schneider-electric.ch

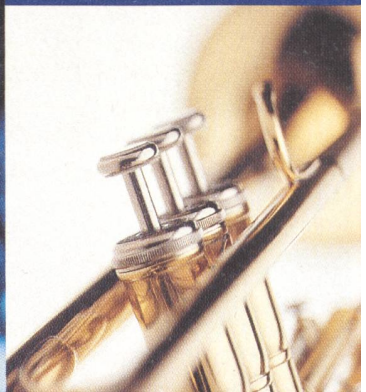
Merlin Gerin
Modicon
Square D
Telemecanique

Schneider
 **Electric**

Get more with the world's Power & Control specialist.

SYSTEMLÖSUNGEN IM ENERGIEMARKT

Publikumsliebling sein



ENERMET stattet Marktteilnehmer mit einem kompletten Orchester aus, wie es die neuen Dirigenten im Strommarkt brauchen. Unsere erfolgreiche Rundsteuerung wird mit neuen Instrumenten zu einem harmonischen Zusammenspiel ergänzt. So wird Last- und Energiedatenmanagement zu der trendgerechten Erfolgskomposition, die ihre Kunden begeistert. Mit unseren Marktkenntnissen werden Sie Publikumsliebling.

Instruments for a new Market

 **ENERMET**

ENERMET AG ■ UNDERMÜLISTRASSE 28 ■ CH-8320 FEHRALTORF
TEL. 01/954 81 11 ■ FAX 01/954 81 01 ■ INTERNET www.enermet.ch